

2. *Speculum fidei*.

3. *Ænigma fidei*.

4. *Meditationum liber*, editus pridem Lovanii 1546, Antwerp. 1550, 1590, atque recusus in Bibliothecis Patrum, ut in Lugd. tom. XXII, pag. 1145-1159. Guillelmus ipse, *Meditationes, Novitiis ad orandum formandis spiritibus, non usquequaque inutiles* appellat.

5. *De natura et dignitate amoris divini*, itidem Lovan. et Antwerpæ atque in Bibliothecis Patrum et edit. Lugd. 1159-1163, nec non inter S. Bernardi Opera, tom. V, edit. Mabillonianæ, pag. 256.

6. *De contemplando Deo liber*, itidem inter S. Bernardi Opera, tom. V, pag. 246. Hic enim est qui in eodibus quibusdam *Liber Soliloquiorum Bernardi* inscribitur.

7. *De natura corporis et animæ libri II*, ad Theophilum.

8. *Disputatio Catholicorum Patrum contra Petri Abælardi dogmata*, libri III, ad Hugonem archiepiscopum Rothomagensem, cum præmissa epistola ad Gaufridum Carnotensem episcopum et ad Bernardum abbatem Clarævallensem, qua eos ad oppugnandam theologiam Abælardi hortatur, quod et ambo fecerunt. Hæc Guillelmi epistola, circa annum Christi 1139 data, etiam inter S. Bernardi epistolas 391 (in editionibus Mabillonianis 326) legitur, cum Bernardi responsoria, qua illius consilium atque operam testatur sibi probari.

9. *De erroribus Guillelmi de Conchis*, de quo supra pag. 138 seq., 144 seq. et tom. I, pag. 408.

10. *Expositio in Cantica canticorum*, quod alio opere adversus Abælardum suscepto imperfectum reliquit, cum venisset ad verba III, 3: *Num quem diligit anima mea, vidistis?* Incip., *Os sponsi, inspiratio Christi*.

(2) Trithemius quoque post Guillelmi *Speculum fidei*, et *Ænigma fidei*, memorat ejus librum *Sententiarum fidei*.

A 11. *Commentarius in Epistolam ad Romanos*, cujus mentio in appendice ad Henricum Gandavensem, c. 6.

Præter hæc a Tissierio vulgata, exstat ejusdem Guillelmi *Commentarius diversus a superiore in Cantica canticorum*, et duplex quidem, unus ab eo collectus ex scriptis S. Ambrosii, atque editus ad calcem Operum S. Ambrosii, tom. I, edit. Benedictin., pag. 1545-1618. Incip.: *Non hic sæditatis incentiva, sed castitatis celebrantur mysteria*. Alter ex libris S. Gregorii papæ, quem inter veterum aliquot Galliæ et Belgii Scriptorum opuscula sacra, vulgavit Casimirus Oudinus Lugd. Bat., 1692, 8°. Incip.: *Potest per os Dei unigenitus Filius designari*.

De Vita S. Bernardi liber I, desinens in annum B 1130, apud Surium, 20 Aug., et cum S. Bernardi Operibus sæpius editus.

Opusculum *Sententiarum* (2) *de fide* ex S. Augustino, Thomæ Blampino ut in appendice ad ultimum S. Augustini tomum ederet, tradidisse se narrat Oudinus tom. II, pag. 1438. Nihil autem tale invenio in Augustino Benedictinorum, nisi in appendice ad tomum sextum, pag. 782 seq. *Miscellaneas sententias incerti auctoris*, opusculum breve, et moralis potius quam dogmatici argumenti.

Guillelmus ipse præterea scripsisse se testatur libellum *De sacramento altaris*, quem memorat etiam Trithemius cap. 583, et Carolus Vischius pag. 137 Bibl. Cisterc., qui addit etiam librum *contra errores Gilberti Porretani*.

Ad hunc Guillelmum non modo plures epistolæ scripsit et ab eo accepit S. Bernardus, sed etiam illi dicavit Apologiam suam adversus monachos Cluniacenses, tom. I edit. novæ, pag. 531, et librum *De gratia et arbitrio*, pag. 609.

NOTITIA ALTERA IN GUILLELMUM.

(Histoire littéraire de la France par des religieux bénédictins, t. XII, p. 312. Paris, 1763, 4°.)

§ I. Histoire de sa vie.

Guillaume (2°), né de parents nobles à Liège, vint faire ses études à Reims avec Simon son frère. La vie édifiante qu'on menait à l'abbaye de Saint-Nicaise dans la même ville, les ayant touchés l'un et l'autre, ils y embrassèrent l'état monastique. Leur mérite perça bientôt à travers le voile dont ils s'efforçaient de le couvrir. Tous deux furent élus abbés l'an 1119 (3), Simon, de Saint-Nicolas aux Bois dans le diocèse de Laon, Guillaume, de Saint-Thierry près de Reims. Celui-ci n'était encore que simple étudiant à Saint-Nicaise, lorsqu'il alla voir pour la première fois S. Bernard, et lia avec lui cette étroite amitié qui dura toute leur vie. Guillaume aurait bien souhaité dès lors pouvoir se fixer auprès du saint; mais la Providence fit toujours naître des obstacles à ce dessein, qu'il conserva dans le cœur tant qu'il en jugea l'exécution possible. La dignité abbatiale, loin d'en affaiblir les traces, ne servit qu'à les fortifier. Insensible aux distinctions, il soupirait sans cesse pour être déchargé d'un emploi qu'il n'avait accepté qu'à regret. Son élévation fut de près suivie d'une maladie longue et fâcheuse. La nouvelle en étant venue à S. Bernard, il lui envoya son frère Gérard pour l'inviter à venir à Clairvaux (3°), avec assurance qu'il y serait promptement délivré de tous ses maux, ou par la mort, ou par une guérison parfaite. Pour une âme attachée à la

(2°) *Call. Chr. nov.*, t. IX, p. 187 et 616.

(3°) *Bern. Opp.* vol. II, p. 298.

(3°) *Bern. Opp.* vol. II, p. 1085.

terre l'alternative aurait eu sans doute quelque chose d'effrayant. Il n'en fut pas de même de Guillaume. Il obéit sans hésiter, vint à Clairvaux, et y recouvra la santé sous les yeux et par la prière du saint abbé. Ceci arriva dans le carême de l'an 1120. La même année, et peu après son retour, il apprit que saint Bernard était lui-même aux portes de la mort. Il revint en diligence comme pour recueillir ses derniers soupirs. Mais à son arrivée les symptômes funestes avaient disparu. La convalescence, qui ne se fit pas attendre longtemps, acheva de dissiper ses alarmes. On peut juger combien elles furent grandes par le zèle extraordinaire qu'il témoignait en toute rencontre pour les intérêts de cet illustre ami. Plus jaloux de sa réputation que lui-même, on ne pouvait y donner atteinte sans lui causer la plus vive douleur. Les religieux de Cluni censuraient en quelques points la conduite du saint, notre abbé ne lui donna point de repos qu'il n'eût mis la main à son *Apologie* contre leurs reproches (4).

Cet attachement de Guillaume pour la personne de ce grand homme était fondé sur la plus haute idée de ses lumières et de sa vertu. Saint Bernard faisait réciproquement un grand cas du mérite de l'abbé de Saint-Thierry. « Comment, écrivait-il à l'abbé de Cuissy (ep. 79), vous êtes-vous avisé de consulter une personne aussi éloignée de vous que je le suis, ayant à votre porte Guillaume, abbé de Saint-Thierry, cet homme excellent qui joint à une rare prudence et à une égale habileté l'affection la plus sincère pour votre maison? » Oger, chanoine régulier, ayant voulu s'excuser auprès du saint d'avoir communiqué sans son ordre un écrit dont il lui avait fait confiance : « Eh! pourquoi, répondit l'abbé de Clairvaux (ep. 88), mon petit livre craindrait-il les yeux d'une personne à qui je voudrais pouvoir découvrir le fond de mon cœur? Vous ne connaissez pas assez mes sentiments pour l'abbé de Saint-Thierry. J'aurais mille biens à vous dire de lui, si les bornes d'une lettre me permettaient de m'étendre sur son sujet. » Il prie ensuite Oger d'aller voir cet ami commun afin d'examiner ensemble son ouvrage et d'y corriger ce qu'ils jugeraient en avoir besoin. On remarque les mêmes sentiments d'estime et de déférence dans la lettre que l'abbé de Clairvaux écrivit à Guillaume lui-même (5), pour l'engager à revoir son traité *De la grâce et du libre arbitre*. Enfin, si l'on veut voir les effusions de cœur les plus tendres d'un ami parlant à un ami, il faut lire la lettre (ep. 85) où il répond aux plaintes que Guillaume lui avait faites sur l'indifférence qu'il lui supposait à son égard. Tel était le retour de saint Bernard envers l'abbé de Saint-Thierry.

L'an 1130 les Bénédictins tinrent leur premier chapitre général à Saint-Médard de Soissons. Guillaume, l'un des présidents de cette assemblée, signala son zèle par les sages réglemens qu'il y fit faire. On s'imaginait qu'à son retour il ne s'occupait qu'à les faire observer dans sa maison, cependant ce fut alors qu'il pensa plus sérieusement que jamais à se retirer à Clairvaux. Il en écrivit à saint Bernard (ep. 86). Mais la réponse ne fut nullement favorable à ses vues. L'abbé de Clairvaux lui manda qu'il persistait dans le même sentiment où il savait bien qu'il était; que l'un et l'autre ils devaient préférer la volonté divine à la leur; qu'il ne courrait aucun risque en suivant ce conseil, au lieu qu'il s'exposerait beaucoup en sacrifiant à son attrait particulier le soin des âmes dont la Providence l'avait chargé. Guillaume parut se rendre à cet avis, et se fit effectivement violence durant les cinq années suivantes pour s'y conformer; mais à la fin l'amour de la vie privée triompha dans son cœur. Il abdiqua l'an 1135, et alla se confiner, non à Clairvaux, où il prévoyait bien que sa démarche ne serait point approuvée, mais à l'abbaye de Signi du même ordre, au diocèse de Reims. Là, suivant le témoignage d'un écrivain domestique (6), il partagea tout son loisir entre l'étude et la contemplation.

Du fond de sa retraite il ne cessa point de veiller aux intérêts de la religion. Persuadé qu'un solitaire, plus que tout autre, est obligé de la défendre suivant la mesure de ses talents, il employa les siens avec succès pour repousser les assauts qu'une nouvelle méthode de raisonner commençait à lui livrer. Ce fut lui qui sonna l'alarme contre les attentats d'Abailard, qui le mit aux prises avec l'abbé de Clairvaux, et qui dans la suite lui porta lui-même les derniers coups. Il exerça son zèle aussi heureusement contre d'autres novateurs de son temps, comme on le verra dans le détail de ses écrits. C'est là que nous réservons à prouver qu'il vivait encore en 1148. On n'a rien de plus précis touchant la date de sa mort, sinon qu'elle précéda celle de saint Bernard, arrivée le 20 août de l'an 1153. La Chronique de Signi la rapporte en ces termes : « Guillaume s'étant saintement endormi dans le Seigneur, son corps fut enterré dans le cloître, près de la porte du chapitre. » Mais quatre-vingts ans après sa mort, Gilles, IX^e abbé de Signi, fit transporter ses ossements dans l'intérieur de l'oratoire, avec ceux d'Arnoul, abbé de Saint-Nicaise, et de Gérard, abbé de Florenne, et les mit dans un sépulcre honorable, *in quadam theca honore debito sepelivit* (7).

§ II. Ses écrits.

La plume de Guillaume a produit un grand nombre d'écrits presque tous excellents, dont il nous a donné lui-même le catalogue, sans préjudice de ceux qui sont venus depuis qu'il l'eût dressé. Ils ont été recueillis pour la plus grande partie dans le IV^e tome de la *Bibliothèque de Cîteaux*, imprimée à Bonne-Fontaine l'an 1669. Nous suivrons en les détaillant l'ordre qu'ils gardent entre eux dans cette collection, quoique différent de celui que l'auteur leur donne, et où il paraît les avoir publiés.

I. Le traité de la *Vie solitaire*, en forme de lettre, adressé aux Chartreux du Mont-Dieu. Ce traité, dont les uns ont voulu faire honneur à saint Bernard, les autres au vénérable Guigues, appartient réellement à notre auteur. Nous ne répéterons point ici les moyens qui ont été employés pour établir ce point de critique. On a pareillement fait voir que la date de l'ouvrage ne peut devancer l'an 1144, puisque le prologue s'adresse à Haimon prieur du Mont-Dieu, qui succéda cette année à Geoffroi. Dans ce prologue, Guillaume déclare qu'en composant son ouvrage il a eu moins en vue le corps des solitaires de cette maison, trop éclairés, selon lui, pour avoir besoin de ses lumières, que son frère Etienne, l'un d'entre eux, et sans doute le plus jeune. Il fait ensuite l'énumération des livres qu'il avait composés jusqu'alors, et dont il leur conseille la lecture. Cet article manque, à la vérité, dans quelques exemplaires manuscrits; mais comme il se rencontre dans les plus anciens, rien n'oblige à le rejeter à titre de fourrure. C'est la remarque de D. Mahillon, qui a fait reparaitre ce prologue entier, avec le traité, parmi les œuvres supposées de saint Bernard (8).

Le corps de l'ouvrage est partagé, dans la *Bibliothèque de Cîteaux*, en trente-deux chapitres, que D. Ma-

(4) Bern. Opp. vol. I, p. 527.

(5) *Ibid.*, p. 603.

(6) *Chron. Signiac.*

(7) *Chron. Signiac.*

(8) Bern. Opp. vol. II, p. 155.

billon a réduits à seize, avec des sommaires beaucoup plus clairs et plus précis. On y trouve d'abord des principes généraux sur la vie religieuse. « Votre profession, dit l'auteur, est sublime; elle s'élève jusqu'aux cieux, elle égale en pureté l'état des anges. Vous n'avez pas seulement voué la sainteté, mais la perfection de toute sainteté, et le comble même de la perfection. Votre condition n'est point de languir dans la pratique des préceptes ordinaires, ni d'examiner ce que Dieu vous commande; mais de rechercher ce qu'il souhaite de vous, et de vous étudier à connaître en toute occasion quelle est sa volonté, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, ce qui est parfait. Aux autres il suffit de servir Dieu; pour vous, un de vos devoirs essentiels est de lui être intimement unis. Aux autres, c'est assez de croire en lui, de savoir qu'il est, de l'aimer, de l'adorer; pour vous, le connaître, le comprendre, le savourer, en jouir est votre partage. » Il fait voir ensuite qu'une société naissante ne saurait pratiquer ses devoirs avec trop de ferveur, parce que son exemple doit servir de règle à la postérité.

Entrant dans le détail des obligations monastiques, il distingue trois états de la vie du cloître: l'animal, le raisonnable et le spirituel. Le premier est celui des commençants; le second, de ceux qui sont avancés dans la vertu; le troisième, des parfaits. Tout ce que dit Guillaume sur chacun de ces états, qui sont le partage de son livre, est admirable, et perdrait trop à être abrégé. Nous renvoyons à l'ouvrage même les lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier.

En parlant de la forme des cellules, notre auteur fait une sortie sur celles du Mont-Dieu, trop somptueuses, à son gré, et trop peu conformes à l'esprit de pauvreté. Il conseille de les détruire, ou d'en changer la destination, en les réservant pour loger les malades.

Gerson, dans son sermon de la Cène, pense qu'on doit lire avec précaution ce que Guillaume avance touchant la ressemblance de l'homme juste avec Dieu. Mais on n'aperçoit dans cet endroit que le langage commun des mystiques, et l'on sait assez que leurs expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre.

Ce traité se rencontre dans toutes les éditions de saint Bernard. Il est de plus à la tête du VI^e volume de la *Bibliothèque de Cîteaux*. Enfin, on le voit à la suite de la Règle de saint Benoît avec l'opuscule de Hugues de Saint-Victor *De modo orandi* dans un volume in-8^e, publié chez Bado Ascensius, à Paris, l'an 1521 (9). Pour le mettre à la portée de ceux qui n'entendaient point la langue latine, on en donna, dès le siècle même de l'auteur, une traduction française, dont on conserve un exemplaire manuscrit dans la bibliothèque des Jésuites du noviciat de Paris. M. Le Beuf en a publié le commencement dans le XVII^e volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (p. 721). Cette traduction est vraisemblablement la même que celle que D. Martène dit avoir vue parmi les manuscrits de la Chartreuse du Mont-Dieu (10). Dans le dernier siècle le sieur Lami fit une nouvelle traduction de ce traité, qui fut très-bien accueillie, et dont il y a deux éditions à Paris, la première en 1651, chez Ant. Vitry, la seconde en 1656, chez Pierre le Petit. L'une et l'autre sont en un volume in-12, qui comprend de plus deux écrits de saint Bernard mis en français par le même traducteur; savoir, celui de la *Conversion des mœurs*, et le traité des *Commandements* et de la *Dispense*. Dans une dissertation qui sert de préface à ce recueil, on s'efforce, mais sur des raisons frivoles, de revendiquer l'ouvrage qui nous occupe à Pierre, abbé de Celles, et depuis évêque de Chartres.

II. Un recueil de *Méditations*, au nombre de douze, sur divers sujets de piété. Guillaume, parlant lui-même de ces *Méditations* dans le prologue du précédent traité, dit qu'elles sont utiles pour former l'esprit des moines à la prière. Ce jugement ne dit rien de trop: l'estime qu'on a toujours faite de cet ouvrage est attestée par la multiplicité des éditions. Il parut pour la première fois à Paris, sous le nom de S. Bernard, en 1499, chez George Mithelius, en un volume in-8^e. Depuis il fut remis sous presse à Louvain, in-16, avec les *Méditations* de Guignes, en 1546; à Anvers en 1550, 1589, 1590; à Paris en 1600. Nouvelles éditions dans toutes les grandes *Bibliothèques des Pères*, y compris celle de Lyon, au vingt-deuxième tome de laquelle il se trouve, sans parler de la *Bibliothèque de Cîteaux*. Nous remarquerons encore qu'elles ont été mises en français par Jean Guitot, et publiées sous le nom de S. Bernard, à Rouen, l'an 1627, en un volume in-16, à la suite des *Méditations* attribuées à S. Augustin et de celles de S. Anselme.

III. Un livre *De la manière de contempler Dieu*. Les anciennes éditions de S. Bernard, d'après quelques manuscrits, le donnent à ce Père sous le titre de *Livre des soliloques*. L'éditeur de la Bibliothèque de Cîteaux l'a restitué le premier à l'abbé de Saint-Thierry; mais l'exemplaire sur lequel il l'a publié n'était pas entier. Dom Mabillon en a donné depuis une édition complète parmi les œuvres supposées de S. Bernard (10'). L'ouvrage est composé de dix chapitres, qui roulent uniquement sur les caractères de l'amour divin. L'auteur y débite une spiritualité très-déliée, et néanmoins très-solide. On voit qu'il a pris pour modèle les *Confessions* et les *Soliloques* de S. Augustin. Nous nous contenterons d'extraire de ce livre les paroles suivantes, où l'on marque énergiquement la différence des vertus du paganisme et de celles des chrétiens. « Les philosophes, Seigneur, ont autrefois cultivé la justice et par un mouvement d'amour, et par la pratique des œuvres qu'elle prescrit; jusque-là qu'ils disaient eux-mêmes de ces œuvres: *Les bons haïssent le péché par amour de la vertu*. Cependant ils sont convaincus de n'avoir pas aimé véritablement la justice, parce qu'ils ne vous ont pas connu, vous qui êtes la source et l'origine de la vraie justice, vous à qui elle doit être rapportée comme à sa dernière fin, vous, en un mot, sans lequel toutes nos justices sont comme les choses les plus souillées. Ces hommes, en effet, n'avaient point la foi qui opère par la charité, quoiqu'ils fissent parade d'un certain amour du bien, et que quelques-unes de leurs œuvres fussent conformes aux loix de l'honnêteté. Mais comme elles ne portaient point du principe de la vraie justice, ni ne tendaient à la fin de cette même justice, ces hommes s'égarèrent avec d'autant moins de ressource qu'ils couraient avec plus d'ardeur hors de la voie. Car la voie unique, Père tout-puissant, c'est votre Christ qui a dit lui-même: *Je suis la voie, la vérité et la vie* (11).

(9) On voit à l'abbaye de la Couture du Mans un exemplaire parfaitement conforme à celui-ci, daté de l'an 1519. Il y a bien de l'apparence qu'ils n'appartiennent point à deux éditions différentes.

(10) *Voy. lit.*, p. 115.

(10') Bern. Opp., vol. II. p. 233.

(11) *Philosophi mundi hujus olim eam (justitiam) coluerunt, et affectu amoris et effectu operis, in tantum ut diceretur ab eis de eis:*

Oderunt peccare boni virtutis amore.

*Sed convincentur justitiam non amasse quia non noverunt te, a quo fons et origo, et in quem finis et recursus veræ justitiæ, et sine quo omnes justitiæ hominum sicut pannus menstruatæ. Non enim habebant fidem quæ per dilectionem operatur, licet affectatum quemdam amorem et opera quædam haberent honestatis; quæ quia a fonte veræ justitiæ non prodibant, et ad veræ justitiæ finem non ibant, tanto desperatius errabant, quanto fortius extra viam currebant. Via enim, Pater, Christus tuus qui dixit: *Ego sum via, veritas et vita.**

IV. Le traité de la nature et de la dignité de l'amour. C'est une suite de l'ouvrage précédent. Il est distribué en vingt chapitres dans la *Bibliothèque de Cîteaux*, et en quinze dans la nouvelle édition de saint Bernard (12). L'auteur y montre en quelle manière et par quels degrés on peut s'élever jusqu'à la perfection de l'amour en cette vie. On le rencontre aussi dans toutes les éditions de S. Bernard, à commencer par l'édition de Jean Tiraqueau.

V. La physique du corps et de l'âme, ou traité de la connaissance de soi-même. Guillaume dit lui-même qu'il avait divisé cet écrit en deux parties sous le nom de Théophile. La première traite de la structure du corps humain : c'est un abrégé d'anatomie assez superficiel. On y voit que les physiiciens d'alors comptaient deux cent quarante et un os dans le corps de l'homme, sept paires de nerfs qui partent du cerveau, trente et une paires et un impair qui prennent leur racine dans la nuque du col. L'auteur, dans la seconde partie qui concerne la physique de l'âme, dit que les bêtes semblent agir par un mouvement volontaire, mais que la raison parfaite ne se rencontre que dans l'homme, que l'âme diffère des sens, qu'elle est tout entière en chaque partie du corps, qu'elle a été créée à l'image de Dieu, que les vices qui sont en elle n'appartiennent point à sa nature primitive, quoiqu'ils forment celle des bêtes; qu'elle est faite pour user des créatures et jouir de Dieu seul. Il explique ce que c'est que la rectitude d'esprit. Il fait consister la différence de l'âme heureuse et de l'âme malheureuse en cette vie, dans la différence de son amour. Il finit par une peinture touchante du bonheur des saints et des misères des damnés.

VI. Le *Miroir de la foi*. C'est, à proprement parler, un traité des trois vertus théologales. Ces vertus, dit l'auteur, ne viennent point de nous; elles sont l'ouvrage de la grâce. « Si donc vous voulez le bien, ô homme! et si vous croyez comme il faut, cela ne dépend ni de votre volonté, ni de votre course, mais de la miséricorde de Dieu. Il est vrai que si vous ne voulez pas croire, vous ne croyez pas; et que vous croyez, si vous le voulez; mais vous ne croirez jamais, si la grâce ne vous prévient; parce que personne ne vient au Fils, à moins que le Père ne l'attire. Et comment l'attire-t-il? En créant en lui cette volonté libre par laquelle il veut librement ce qu'il veut; ce qui fait que le bien qu'il veut appartient à sa volonté (13). »

VII. L'*Enigme de la foi*. L'excellence et la simplicité de la foi sont l'objet de cet écrit. Guillaume avoue que cette foi se trouve bien plus hérissée de difficultés dans les écrits des SS. docteurs que dans les divines Écritures. « Je ne vois point dans celles-ci, dit-il, le nom de Trinité; je n'y trouve point que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un, si ce n'est dans l'épître de S. Jean, où il est dit : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois ne font qu'un*. Mais cela ne se rencontre point dans l'ancienne version. Je ne parle au reste que des noms, et nullement des choses qu'ils expriment, car les Écritures attestent que Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit, ne font qu'un seul Dieu. Mais elles ne parlent point de trois personnes dans la Divinité; elles ne font pareillement aucune mention de leurs relations, ni du fameux *Consubstantiel*, et d'autres semblables mots que la nécessité de repousser les nouveautés des hérétiques a obligé d'imaginer. Car je suis bien assuré que sans cela les Pères s'en seraient abstenus. Mais je respecte et reçois ces expressions comme le signal de la foi. » L'auteur continue dans la suite du livre à discuter sur le mystère de la Trinité, qu'il explique d'une manière fort orthodoxe, et beaucoup plus claire que les raisonnements subtils des scolastiques de son temps sur ce mystère.

VIII. Les livres d'Abailard étant tombés entre les mains de Guillaume l'an 1139, il fut extrêmement choqué de la doctrine qu'ils renfermaient, et prit aussitôt la plume pour les réfuter. Il adressa son ouvrage à Geoffroi, évêque de Chartres, et à S. Bernard, par une lettre écrite de ce style pathétique et véhément, qui jamais n'est mieux employé que pour la défense de la religion. « C'est, leur dit-il, avec une extrême confusion que je me vois forcé par votre silence et celui de tous les autres, de vous parler d'une affaire importante qui intéresse tous les fidèles en commun. Était-ce à un homme de néant tel que je le suis, à vous prévenir, vous qui êtes mes seigneurs et mes Pères? Mais d'un autre côté, comment puis-je me taire à la vue des dangers que court, sans que personne s'y oppose, la foi de notre commune espérance; cette foi, dis-je, que Jésus-Christ a scellée de son propre sang, pour la défense de laquelle les apôtres et les martyrs ont versé le leur, que les veilles et les travaux des SS. docteurs ont transmise pure et sans tache au siècle malheureux où nous vivons. Oui, je sèche de douleur au dedans de moi-même; et le saisissement de mon cœur est tel, que pour le soulager il faut que j'élève ma voix en faveur d'une cause dont je m'estimerais heureux d'être la victime, s'il était nécessaire, et si l'occasion s'en présentait. Ne vous imaginez pas qu'il soit question ici de bagatelles : la foi de la sainte Trinité, la personne du Médiateur, celle du Saint-Esprit, la grâce de Dieu, le Sacrement de notre rédemption, voilà les objets qui sont en péril. Pierre Abailard recommence à enseigner et à écrire des nouveautés. Ses Livres passent les mers, ils vont au-delà des Alpes, ils vont de province en province, de royaume en royaume. Partout ils sont vantés avec enthousiasme et défendus impunément, jusques-là qu'ils sont estimés, dit-on, à la Cour de Rome. Je vois le diable donc à vous et à toute l'Eglise, le silence où vous demeurez peut devenir funeste. Eh quoi! nous comptons pour rien cette foi pour laquelle nous avons renoncé à nous-mêmes. La crainte d'offenser un homme accredité bannit de nos cœurs celle d'offenser Dieu. Je vous le répète, prévenez le mal, tandis qu'il ne fait qu'éclore : car si vous le laissez croître, vous ne serez plus en état de le réprimer. Il est temps de vous détailler les motifs de mon appréhension. » Il rapporte ensuite les erreurs d'Abailard, qu'il partage en treize chefs, qui sont les mêmes que foudroya le concile de Sens. Il proteste en finissant qu'il n'en veut qu'à ces erreurs, et nullement à la personne de l'auteur qu'il a aimé ci-devant et qu'il voudrait encore pouvoir aimer : *Dilexi ego eum et diligere vellem, Deus testis est; sed in causa hac nemo tantum mihi proximus erit vel amicus*. Vient après cela le traité dans lequel il réfute en particulier chacune de ces erreurs. Il a pour titre : *Dispute des Pères catholiques contre les dogmes de Pierre Abailard*. Nous n'en donnerons point l'analyse, parce que les raisons qu'il renferme ont été ci-devant employées dans l'examen de la doctrine d'Abailard.

La lecture de Guillaume se trouve parmi celles de S. Bernard avec la réponse de ce saint, dans les éditions

(12) Bern. Opp., vol. II, p. 213.

(13) Non ergo volentis neque currentis, sed miserantis est Dei quod bene vis, o homo! et quod credis. Equidem si non vis credere, non credis; credis autem si vis; sed non vis nisi a gratia præveneris,

quia nemo venit ad Filium, nisi Pater traxerit eum. Quomodo? Utique creando in eo et inspirando ei liberam voluntatem qua libere vult id quod vult, hoc est ut voluntatis ejus sit quod vult.

d'Hortius et de dom Mabillon, ainsi que dans la *Bibliothèque de Cîteaux*. Le traité qui la suit n'est que dans ce dernier recueil.

IX. Après Abailard il s'éleva un nouveau philosophe qui entreprit de faire revivre quelques-unes de ses erreurs, et d'y en ajouter d'autres. C'était Guillaume de Conches, auteur, entre autres ouvrages, d'une *Somme* ou *Abrégé* de Philosophie en quatre livres. Un homme de bien étant venu à Signi pour s'y retirer, apporta cette *Somme* avec lui. Guillaume de Saint-Thierry, l'ayant parcourue, crut devoir encore la déférer à son oracle l'abbé de Clairvaux ; c'est ce qu'il fit par une lettre où il impute au philosophe de Conches divers écarts, dont nous donnerons le détail à l'article de ce dernier. On remarque dans cette lettre la même chaleur et la même force d'expressions et de raisonnements, mais non pas toujours la même habileté à saisir la pensée de son adversaire que dans l'ouvrage contre Abailard.

X. Notre auteur ne traita pas avec aussi peu de ménagements l'abbé Rupert dans la lettre qu'il lui écrivit pour relever certaines expressions de son traité des *Offices divins*. On a rendu compte sur celui-ci de l'objet de leur dispute, et on a fait voir qu'elle était mal fondée du côté de l'abbé de Saint-Thierry. Mais il faut ajouter ici que sa lettre est assaisonnée de toute la politesse et de toutes les marques les plus sensibles d'estime et de charité. Il s'agissait dans cette contestation de la manière dont le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie. Rupert pensait dans le fond comme Guillaume ; mais ce dernier avait mal interprété ses expressions.

XI. Indépendamment de cette erreur de fait, Guillaume était fort éclairé sur la matière de la présence réelle. Il l'avait étudiée de longue main dans les sources, il en avait examiné les preuves et les difficultés, et il avait recueilli, d'un côté les autorités des Pères les plus claires et les plus précises pour établir le véritable sentiment, de l'autre celles qui lui avaient paru les plus obscures et les plus propres à causer du trouble et de l'incertitude dans les esprits faibles. De tout cela il composa dans la suite un opuscule intitulé : *Du corps et du sang de Jésus-Christ*. Mais avant que de le mettre au jour il en fit part à l'abbé de Clairvaux, afin qu'il y corrigéât ce qu'il jugerait à propos. C'est ce que l'on voit dans la lettre au saint qui est à la tête de cet ouvrage, dont il est à propos de donner le précis.

Douze chapitres en font le partage, sans compter le prologue où l'on s'attache à prouver que la raison doit se laisser conduire par la foi, loin de vouloir lui servir de guide. Dans le premier chapitre l'auteur fait voir combien sont grandes les perfections que l'union de la nature humaine au Verbe procure au corps de Jésus-Christ depuis le moment de son incarnation, telles que sa subtilité et son agilité, dont il y a des preuves dans les divers états par où il a passé, c'est-à-dire, avant comme après sa glorification. De là il conclut que rien n'empêche de dire que le corps de Jésus-Christ, surtout depuis qu'il est glorifié, peut se trouver en divers lieux à la fois, quoiqu'il ne soit pas vrai que ce corps soit partout comme la Divinité. Car s'il est nécessaire que la Divinité se rencontre en tout lieu, puisque rien ne peut subsister hors de sa présence ; il ne l'est pas de même que le corps de Jésus-Christ existe partout, mais seulement où l'intérêt de notre salut exige qu'il soit présent. « Or, cette présence multipliée dans un même instant en divers lieux, est non-seulement possible, mais certaine, non par les lois de la nature créée, mais par celles de la nature créatrice : car l'essence de la nature créée étant soumise aux lois de la nature créatrice, si celle-ci permet quelquefois à l'autre de changer la marche qu'elle lui a prescrite, il n'en faut pas conclure que l'auteur et le modérateur de cette nature créée se trompe ou s'écarte du bon ordre, surtout à l'égard de cette nature privilégiée qui en vertu de l'union personnelle est jointe au Verbe par qui toute nature créée a été faite, et sans lequel elle ne pourrait subsister en aucune façon (14). » Le second chapitre est employé à faire voir en quelle manière la présence de Jésus-Christ nous est maintenant nécessaire. L'auteur y dit que le corps de Jésus-Christ dans les jours de sa chair a dû se rendre visible et palpable, puisqu'autrement il n'aurait pu accomplir le mystère de notre rédemption ; mais qu'aujourd'hui ce corps ne doit plus être sensible, parce qu'étant destiné à nous servir de nourriture, il faut qu'il nous soit présenté sous une forme qui le déguise. Or cela n'a pu se faire d'une manière plus convenable qu'en nous donnant ce corps sous les espèces qui tiennent le premier rang entre les aliments, tels que sont le pain et le vin. Dans le troisième chapitre il s'agit des accidents absolus. Le quatrième a pour objet la transsubstantiation : l'auteur ne se sert point de cette expression, mais il emploie celle de transmutation, qui est équivalente. Dans le cinquième il traite de la manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ. Le sixième roule sur la distinction de la double chair de Jésus-Christ. Cette chair, dit l'auteur d'après saint Jérôme, se prend en deux manières, tantôt pour celle qui a été crucifiée et ensevelie, tantôt pour cette chair divine et spirituelle dont le Sauveur dit lui-même : *Ma chair est une vraie nourriture*. La foi de l'Eglise à laquelle appartient le sacrifice, quel que soit le mérite de celui qui l'offre, produit le corps de Jésus-Christ dans le sacrement. Mais pour cette chair spirituelle du Sauveur, c'est la pureté de la vie et la ferveur de l'amour qui nous y font participer. Le septième chapitre tend à prouver qu'on peut manger l'une des deux chairs sans l'autre. Le huitième traite de la manducation corporelle, et l'on y prouve deux choses, 1° que cette manducation n'est point de nécessité absolument indispensable pour le salut, le baptême étant suffisant en certaines rencontres ; 2° que le corps de Jésus-Christ n'est point sujet aux suites honteuses de la digestion. Le neuvième a pour objet les divers sacrements ou signes mystérieux du corps de Jésus-Christ. Le dixième est une récapitulation de tout l'ouvrage. Dans les deux derniers l'auteur examine pourquoi dans les Pères il se trouve tant d'expressions obscures sur le sacrement de l'Eucharistie ; et la raison qu'il en donne, c'est que les Pères ne s'étaient appliqués à éclaircir les dogmes qu'à mesure qu'ils étaient attaqués par les hérétiques, ils ont dû parler moins nettement sur celui-ci que sur les autres, parce qu'il n'avait de leur temps essuyé aucune contradiction. Il finit par rapporter différents textes de saint Ambroise, de S. Jérôme et de S. Augustin, qui semblent se combattre, et les accorde d'une manière très-plausible. Cet ouvrage est imprimé sous le nom de S. Anselme dans les éditions anciennes de ce Père d'après différents manuscrits (15). Mais comme on y rencontre des endroits empruntés du traité des Offices de Rupert, composé en 1111, deux ans après la mort du saint prélat, c'est une preuve sensible de la fausseté de l'attribution. François

(14) Sic ergo constat in diversis locis uno horæ momento esse posse corpus Christi, sed lege creatricis naturæ non creatæ. Cum autem naturæ creatæ natura sit creatricis naturæ legibus in omnibus obedire : si hæc aliquando pacta sua illi resolvenda permittit, qui eam instituit et ordinat, non debet

videri errare vel deflare ab ordine suo, maxime in illa natura quæ in virtute personæ conjuncta est Verbo per quod facta est omnis creatura, et præter quod non posset aliquo modo esse.

(15) Anselm. Opp. t. I, édit. Gerb., in censura opp.

Titelman dans l'édition qu'il en donna l'an 1532 in-8° à Anvers (16), en fit honneur à Ernaud, abbé de Bonneval, avec aussi peu de fondement. L'éditeur de la *Bibliothèque de Citéaux* l'a restituée à son véritable auteur, sur quatre manuscrits, dont deux de Signi où le nom de Guillaume est marqué jusqu'à cinq fois, un de Clairvaux et un d'Igny.

XII. Guillaume était occupé à commenter le Cantique des cantiques lorsqu'on lui apporta les écrits d'Abailard. Il crut devoir interrompre ce travail pour les réfuter, et il ne paraît pas qu'il l'ait repris. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est imparfait tant dans les manuscrits que dans la *Bibliothèque de Citéaux*. L'auteur déclare dans la préface, qu'il ne considère que le sens moral de son texte, et l'on peut assurer qu'il a heureusement exécuté son dessein. Nous parlerons ci-après d'autres commentaires qu'il a faits sur le même livre.

XIII. Le Cantique des cantiques n'est pas la seule portion de l'Écriture, que Guillaume ait entrepris d'expliquer; nous avons de lui un commentaire sur l'Épître de S. Paul aux Romains. Il est partagé en sept livres, et précédé d'une belle préface, où l'auteur dit que cette Épître étant pleine de grandes difficultés, il a formé le dessein de les aplanir, non par une explication suivie et tirée de son cerveau, mais en recueillant avec choix ce qui peut y avoir rapport dans les écrits des SS. docteurs, et particulièrement Origène, S. Ambroise, S. Augustin et les maîtres de son temps les plus attachés à la doctrine de l'antiquité. Le principal motif, ajoute-t-il, qui m'a porté à ce travail, c'est le plaisir de contempler cette grâce divine que l'Apôtre est continuellement occupé à défendre contre les Juifs en écrivant aux Romains, que les SS. docteurs par leurs écrits ont fait triompher des efforts de l'hérésie, et que chacun de nous doit attirer par ses désirs pour entrer dans les sentiments d'une humilité profonde et produire les œuvres d'une solide dévotion. Car ceux qui se sont entièrement dévoués au culte de Dieu, doivent savoir que ce culte n'est autre chose que la piété, qu'il n'y a point de vraie piété sans actions de grâces, et point d'actions de grâces sans la connaissance de la grâce même. C'est par la méditation fréquente de cette vérité, que nous devenons ces heureux pauvres d'esprit à qui appartient le royaume de Dieu, parce qu'ils ont mis tout leur espoir en son secours; car la grâce nous a prédestinés avant que nous n'existassions et lorsque nous étions encore dans le néant; elle nous a appelés lorsque nous étions éloignés de Dieu; elle nous a justifiés après nous avoir retournés vers lui; enfin, après nous avoir justifiés, si nous ne lui manquons point par notre ingratitude, elle doit nous glorifier. Cette préface est terminée par une prière touchante à Jésus-Christ. Un début aussi favorable invite le lecteur à connaître l'ouvrage, et son attente n'est point trompée en le lisant. Il y trouve un tissu presque continuuel des expressions ou des pensées des Pères, choisies avec goût et appliquées avec intelligence aux différentes parties du texte de l'Apôtre. Donnons quelques échantillons de ce Commentaire. Sur ces paroles: *Où est donc le sujet de votre gloire? Il est anéanti. Par quelle loi? Est-ce par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi.* « Il faut savoir, dit Guillaume, en quoi diffèrent la loi des œuvres et la loi de la foi; car l'une et l'autre disent: *Vous ne convoiterez pas* (défense qui comprend tous les péchés dont la convoitise est la source commune): l'une et l'autre ont pareillement leurs œuvres sacramentelles, lesquelles à la vérité ne se ressemblent pas. Or pour déterminer la différence de ces deux lois, nous disons qu'elle consiste en ce que la loi des œuvres montre la justice d'un Dieu qui commande, et la loi de la foi nous fait voir la miséricorde de ce même Dieu qui vient à notre secours; car, ce que la loi des œuvres ordonne en menaçant, la loi de la foi l'obtient en croyant. Par la première Dieu dit: *Fais ce que je commande.* Par la seconde l'on dit à Dieu: *Seigneur, donnez ce que vous commandez.* La loi ne commande en effet que pour nous avertir de ce que la foi doit faire; c'est-à-dire, afin que celui à qui le commandement est adressé sache ce qu'il doit demander, s'il ne peut l'accomplir; et connaisse, s'il le peut aussitôt accomplir et le fait avec obéissance, de qui il a reçu ce pouvoir. Telle est cette sagesse qu'on nomme piété par laquelle on honore le Père dans les lumières, auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait. Car, c'est par le sacrifice de louanges et par l'action de grâces qu'on lui rend le véritable culte, afin que son serviteur ne se glorifie qu'en lui et nullement en soi-même, et que le vrai fils de la foi sache de qui il doit attendre ce qu'il n'a pas encore et d'où lui vient ce qu'il a déjà. Cependant la loi des œuvres est sainte, le commandement est saint, juste et bon. Mais par ce bien même le péché a causé la mort parce que le commandement proscrit et excite en même temps la concupiscence, en tant qu'il ordonne et n'aide pas, qu'il punit et ne délivre point. » Sur ce verset: *Les dons et la vocation de Dieu sont immuables, et il ne s'en repent point* (Rom. xi, 29). « Tous ceux, dit-il, qui appartiennent à cette vocation sont enseignés de Dieu; et personne d'entre eux ne peut dire: j'ai cru afin d'être appelé. Mais la grâce les prévient tous, parce qu'ils sont appelés pour qu'ils croient: car tous ceux qui sont enseignés de Dieu viennent au Fils, puisqu'ils ont oui et appris du Père par le Fils, qui dit nettement: *Quiconque a oui du Père et a appris, vient à moi* (Jonn. vi, 45). Personne de ceux-là ne périt, parce qu'il ne perd aucun de ceux que le Père lui a donnés (17). » Il explique à la manière de saint Augustin et de ses disciples, ces paroles: *Tout ce qui ne vient point de la foi, est péché.* « Non-seulement, dit-il, toutes les actions des infidèles, mais toute leur vie est péché. Car où manque la connaissance de la vérité immuable, il n'y a que fausse vertu, même dans les mœurs les mieux réglées (18). » Ces exemples peuvent suffire pour faire juger du mérite de ce Commentaire.

XIV. Abailard, comme il a été dit à son article, après sa condamnation prononcée au concile de Sens, publia son Apologie, pièce très-différente de sa confession de foi, et non moins injurieuse à ses juges que peu conforme à la saine doctrine. L'artifice dont elle était remplie et l'air de confiance que l'auteur y affectait firent craindre aux gens de bien qu'elle n'accrût le nombre de ses partisans. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, chargea Guillaume d'y répondre. En conséquence de cet ordre il fit un écrit en trois livres, dans lequel il suit pied à pied son adversaire, démêle avec sagacité ses déguisements, relève l'atrocité de ses injures, et confond ses erreurs par des autorités précises et multipliées des SS. Pères. Cette réponse prouve mieux qu'aucun autre ouvrage de Guillaume combien il était versé dans l'étude de la tradition.

(16) *Mag. Bibl. Eccl.* p. 576, n. 2.

(17) *Sine penitentia enim sunt dona Dei et vocatio*, id est sine mutatione stabilitate fixa sunt. Quicumque enim ad hanc vocationem pertinent, omnes sunt docibiles Dei; nec potest quisquam eorum dicere: credidi ut vocarer. Sed prevenit omnes gratia Dei, quia sic sunt vocati ut crederent. Omnes enim docibiles Dei veniunt ad Filium, quoniam audierunt

et didicerunt a Patre per Filium qui evidentissime dicit: *Omnis qui audivit a Patre et didicit, venit ad me.* Istorum nemo perit, quia omne quod dedit ei Pater, non perdit ex eo quemquam.

(18) *Omne quod non est ex fide, peccatum est.* Non omnis actus tantum, sed omnis infidelium vita peccatum est. Ubi enim deest agnitio incomparabilis veritatis, falsa virtus est etiam in optimis moribus.

C'est dommage que le commencement du premier livre manque dans les manuscrits comme dans l'imprimé. Cette lacune est ancienne, et dès le XII^e siècle, peu d'années après la mort de S. Bernard, Geoffroi, son successeur, mandait au cardinal Henri d'Albane que le premier cahier de cet ouvrage manquait dans l'exemplaire de Clairvaux (19). Il ignorait même le nom de l'auteur, et savait seulement, disait-il, que c'était un abbé de l'ordre de Saint-Benoît. Cependant s'il eût pris la peine de comparer cette pièce avec la lettre adressée à l'évêque de Chartres et à S. Bernard, et avec d'autres écrits de Guillaume qui devaient se trouver à Clairvaux, il aurait facilement jugé qu'elle partait de la même plume. On reconnaît en effet au premier coup d'œil le style et la phrase de notre auteur, les expressions modestes dont il a coutume de se servir en parlant de lui-même, le fond des raisonnements et plusieurs des passages qu'il avait employés la première fois en réfutant le même adversaire, enfin la vivacité qui le caractérisait dans la dispute. L'éditeur de la *Bibliothèque de Cîteaux* était encore plus à portée de confronter tous ces écrits, et Manrique (20), qui est de notre sentiment, l'avertissait de le faire. Néanmoins il s'est contenté d'insérer ces trois livres dans son Recueil, sous le simple titre de *Dispute d'un abbé anonyme contre Abailard*. Duboulay, suivi des bibliographes modernes, n'a pas hésité de même à les donner à Guillaume; mais tous ont confondu et pris pour un seul et même ouvrage, les deux réfutations d'Abailard composées par Guillaume de Saint-Thierry.

Ici se termine dans la *Bibliothèque de Cîteaux* la collection des Œuvres de notre auteur; mais cette collection, comme nous l'avons déjà dit, ne renferme pas toutes les productions de sa plume. En voici d'autres qui ne s'y rencontrent point :

1. Trois commentaires sur le Cantique des cantiques, outre celui dont nous avons déjà rendu compte. Le premier de ceux-là est à la vérité moins l'ouvrage de Guillaume que de S. Bernard. Il précède en date tous les autres, et fut fait à l'occasion suivante : Notre auteur raconte lui-même qu'étant malade à Clairvaux, il pria S. Bernard de lui expliquer le Cantique des cantiques suivant le sens moral, en laissant à part les mystères qu'il renferme. Le saint fit ce qu'il demanda, et dans une suite d'entretiens il lui développa la morale de ce livre (21). « J'avais soin chaque jour, dit Guillaume, après qu'il m'avait quitté, de mettre par écrit les choses qu'il m'avait dites, autant que ma mémoire pouvait me les rappeler. » Nous pensons avec dom Mabillon, que ce résultat, dressé par notre auteur, est la même chose qu'une explication des deux premiers chapitres du Cantique des cantiques, que ce savant a fait imprimer parmi les œuvres supposées de S. Bernard, sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes. Le style décele manifestement l'abbé de Saint-Thierry. Le second commentaire est tiré des écrits de S. Ambroise; il fut livré à l'impression pour la première fois sous le nom d'Antoine Démocharès ou de Mouchi à la fin du cinquième volume des Œuvres de ce Père, publiées à Paris l'an 1569. On prit dans cette édition le nom du copiste pour celui de l'auteur, parce qu'en effet le manuscrit sur lequel on publia ce commentaire était de la main de Démocharès; mais le P. Hommel l'a restitué à son véritable auteur dans son Supplément de la Bibliothèque des Pères (p. 260), où il est imprimé. Les derniers éditeurs de S. Ambroise l'ont reproduit d'une manière plus correcte d'après un exemplaire de l'abbaye de Signi, qu'on regarde comme l'original. Le troisième est extrait des Œuvres de S. Grégoire le Grand. Il fut mis au jour l'an 1692 à Leyde, en un volume in-8^o qui comprend d'autres écrits anciens, par les soins de Casimir Oudin.

II. Guillaume ne se contenta pas d'admirer les vertus de S. Bernard et de les prendre pour modèle de sa conduite; il eut encore soin d'en transmettre le souvenir à la postérité. Nous avons le livre qu'il composa de la Vie de ce grand homme, dont il ne conduit l'histoire que jusqu'en 1130. Son ouvrage a été continué successivement par Ernaud de Bonneval et Geoffroi de Clairvaux. On ne sait ni la raison pour laquelle il ne poussa pas lui-même son travail plus avant, ni le temps précis où il y mit la main. Dom Mabillon prouve fort bien qu'il ne l'entreprit qu'après l'an 1140. Ce fut peut-être sa dernière composition que la mort apparemment l'empêcha de finir. On rencontre ce livre dans toutes les éditions de S. Bernard, dans Surius au 20 d'août, et dans Bollandus sous la même date. Nous parlerons ailleurs des traductions qui en ont été faites.

Tels sont les écrits de Guillaume dont le public est en possession. On conserve encore manuscrit son livre des *Sentences sur la foi*. Duboulay, qui ne connaissait cet ouvrage que par l'épigramme, s'est imaginé que notre auteur avait inventé la méthode de traiter la théologie par sentences, et que les premiers scolastiques avaient pris de lui le nom de *sententiaires* (22). Mais nous avons nommé ci-devant plusieurs productions de divers écrivains qui sont intitulées de même que celle-ci, et paraissent la précéder dans l'ordre du temps. D'ailleurs, comme le remarque Oudin (23), si l'historien de l'Université de Paris avait vu le livre dont il s'agit, il en aurait pris une tout autre idée. Il existe en original à l'abbaye de Signi avec cette inscription : *Sententiæ de fide potissimum ex sancto Augustino et aliis Patribus*, et commence par ces mots : *Essentia est res, quæ est ex quibus est, et quæ in eo quod manet subsistit*. L'auteur y traite d'après S. Augustin et Boèce, et souvent en employant leurs propres expressions, de l'essence et des attributs de Dieu, de la trinité des personnes divines et de l'unité de leur substance, de la création des anges, de l'homme, etc. Mais la méthode qu'il suit dans cette compilation est très-différente de celle de ces scolastiques et *sententiaires* dont parle Duboulay. Oudin, qui nous fournit cette notice (car nous n'avons point vu l'ouvrage), ajoute qu'il avait envoyé une copie fidele du manuscrit de Signi à dom Thomas Blampin, pour lui donner place dans la nouvelle édition de saint Augustin. Cependant on ne voit pas que cet éditeur en ait fait usage; car les *Mélanges de sentences*, d'un auteur inconnu, que l'on voit dans l'appendice du sixième tome de S. Augustin, sont un ouvrage très-court et beaucoup plus moral que dogmatique.

Un autre écrit de Guillaume, qui n'a pas encore vu le jour et dont peu de bibliographes ont fait mention, est un traité des *Relations divines contre les erreurs de Gilbert de la Porrée*. La bibliothèque du collège Louis le Grand en possède un exemplaire enrichi de notes marginales du Père Labbe. Il y en avait un autre à Morigny près d'Étampes; mais nous ne savons où les manuscrits de cette abbaye ont été transportés depuis le malheur de sa destruction. Guillaume mit la main à cet ouvrage peu de temps après le concile de Reims, où les nouveautés de Gilbert furent prosrites, c'est-à-dire vers la fin de l'an 1148. On le voit par le début où il dit : *Quatuor in his schedulis capita, lector, invenies, quæ in magna usque Ecclesia propalata et reprobata sunt tanquam manifeste repugnantia veritati*. Ces quatre articles sont réfutés avec la même force de raisonnement et la même vivacité qu'on remarque dans les autres ouvrages de notre

(19) Oudin., *Script.* t. II, col. 1435-1436.

(20) *Ad an.* 1140, c. 6, n. 5.

(21) *Vita S. Bern.*, c. 12.

(22) *Egas. Bul.*, t. II, p. 743.

(23) *Script.* t. II, p. 1438.

auteur. Il finit par l'éloge des célèbres théologiens de son temps en ces termes : *Ut ad hæc specialiter capitula quæ in manibus sunt, revertamur, nunquid non audientibus hæc tam nova dogmata considerandum fuerat quantos sapientes et litteratos viros non longe ante hæc tempora habuisset Ecclesia sanæ opinionis et doctrinæ, qui manifeste contraria senserant et docuerant. Dico autem insignes illos Laudunenses Anselmum et Radulfum, magistrum etiam Albericum Remensem prius, Bituricensem archiepiscopum, et fidelissimum divini verbi tractatorem Hugonem de Sancto Victore, sed et Robertum Pullanum apostolicæ sedis cancellarium, ceterosque quamplures quorum præsentia adhuc aut memoria recens in benedictione est, quorum communis exstet sententia, quidquid in Deo est, Deum esse.*

Outre ces écrits Guillaume en avait composé d'autres qui ont succombé à l'injure du temps. On regrette surtout le grand nombre de lettres qu'il écrivit à S. Bernard et à d'autres personnes distinguées avec lesquelles il fut en commerce. Il nous apprend lui-même qu'il avait composé un Traité des universaux adressé à maître Thierry (24).

Duboulay (t. IV, p. 745) soupçonne mal à propos que notre auteur est ce maître Guillaume, moine, à qui Gautier de Mortagne écrivit une lettre (*ibid.*, p. 74) pour réfuter l'opinion où il était que le baptême conféré par un hérétique aux enfants ne leur servait de rien avant l'usage de raison. Car 1° il est douteux, comme il le remarque lui-même, si ce terme de *moine* n'était pas un surnom plutôt qu'un nom de profession; 2° le titre de *maître* désignait alors un homme qui donnait des leçons publiques, ce que notre auteur n'a jamais fait; et quand même ce titre serait équivoque par lui-même, le commencement de la lettre de Gautier suffit pour le déterminer au sens que nous lui donnons dans le cas présent. Voici comme elle débute : *Magistro Guillelmo monacho Gualterus de Mauritania salutem. Dixistis quod non credatis*, etc. Ce mot *dixistis* ne prouve-t-il pas que Gautier n'attaquait pas un écrit, mais un discours prononcé de vive voix et en public par un professeur? Enfin, il est hors de vraisemblance qu'une opinion aussi absurde que celle qu'on relève dans cette lettre, soit entrée dans l'esprit de l'un des plus savants hommes du XII^e siècle.

Guillaume était tel en effet, et dans presque tous les genres de littérature qui convenaient à son état. Logicien subtil et exact, personne n'entend mieux que lui l'art de pousser un raisonnement, de parer les objections de ses adversaires et de démêler les sophismes dans lesquels ils s'enveloppent. Physicien, comme on pouvait l'être alors, la connaissance qu'il avait des choses naturelles égalait celle des plus habiles de son temps. Théologien profond, à une grande lecture des Pères il réunissait un jugement sûr et pénétrant qui lui faisait apercevoir la correspondance, l'application et la fécondité des principes qu'il avait trouvés épars dans leurs écrits. Mystique raisonnable et sublime dans tous les sujets de spiritualité qu'il traite, il parcourt avec le flambeau de la foi tous les degrés qui conduisent à la hauteur de son objet, et ne va point au delà. Il parle au cœur et à la raison tout ensemble; il élève celle-ci sans lui faire perdre terre, il échauffe l'autre sans lui inspirer un enthousiasme outré. Interprète sage des saintes Ecritures, il ne force point la lettre pour la faire plier à son sens particulier, il n'affecte point de dire des choses neuves, mais il prend toujours la tradition pour règle dans l'explication de ces livres profonds et divins. Ecrivain d'ailleurs clair, méthodique, éloquent, rempli d'onction où les sujets en demandent et pour tout dire en un mot, l'auteur de son siècle qui a le plus approché de S. Bernard.

(24) *Bibl. Cist.*, p. 253. col. 1.

IN OPERA BEATI GUILLELMI

PRÆFATIO

VITAM ET CATALOGUM LIBRORUM EJUS EXHIBENS.

(D. TISSIER, *Biblioth. Cisterc.*, t. IV, p. 1, ex anonymo scriptore, ex Vita et epistolis S. Bernardi, et ex Chronico Signiacensi.

Beatus Guillelmus Leodii genere nobili ortus, adolescens studiorum causa Remos missus, absoluta encyclopædia religionis vestem in cœnobio S. Nicasii Remensis induit, et post aliquot annos S. Theodorici ad Remos abbas est electus. Circa illud tempus fama virtutum S. Patris Bernardi longe lateque jam diffusa, Claramvallem adiit, et cum sancto viro sacrum fœdus iniiit, atque ab eo die arctissima illi necessitudine devinctus fuit; de qua multa scribit ille lib. 1 Vitæ ejusdem S. Bernardi: ubi etiam ait se, cum in suo S. Theodorici cœnobio adversa laboraret valetudine, a S. Bernardo Claramvallem accersitum, et per B. Gerardum ejus fratrem illuc deductum: ubi quantum ex convictu et sermonibus sancti profecerit, declarat. Mutuum hunc amorem eorum scripta demonstrant. Guillelmus in epist. quæ præcedit librum De sacramento altaris, sic Patrem sanctum salutat: *Charissimo suo electo ex millibus, suus ille se ipsum. Et in alia, quæ non exstat. Suus ille*, inquit, *quod suus*. Huic respondet epist. 86 S. Bernardus pari quoque salutatione. Epistola autem 85 amice cum eo exposulatur, quod scripisset, minus se a D. Bernardo diligere, quam Bernardum a se. *Forte*, inquit, *verum est quod dicis, minus scilicet a me amari te, quam me diligis: sed certus sum, certum non esse tibi. Et infra Deum alloquens. Quod*, inquit, *diligam illud, scilicet. Guillelmum, ex dono tuo et suo merito, tu scis, et ego sentio; quatenus autem diligam, tu scis, ego nescio*. Denique S. Bernardus suum De gratia et libero arbitrio librum, itemque Apologiam pro Cisterciensibus, Guillelmo; et hic vicissim suum De sacramento altaris opusculum, et alterum adversus Petrum Abbatum Bernardum Bernardo nuncupavit: in quibus etiam quanti alter alterius eruditionem æstimaret, declaratur.

PATROL. CLXXX.

7

Guillelmi siquidem censuram pro evulgando aut supprimendo libro prædicto exspectare se dicit S. Pater : qui et epist. 79, ab abbate Cuissiacensi consultus, Guillelmi nostri sapientiam his verbis commendavit : *Miror, quid tibi visum fuerit, me tam remotum expetere consultorem : cum prope habeas virum sapientem, vestri ordinis, et tuæ præcipue domus amatorem, Guillelmum abbatem S. Theodorici.* Cum tanta inter illos animorum esset unio, optaret que Guillelmus ad Cisterciensem ordinem migrare, dissuasit tamen illam mutationem S. Bernardus : ut ex ejus epistola 86 constat. Prævaluit tamen Guillelmus, ac Signiacense cœnobium adit : ubi reliquum vitæ tempus egit. Testes sunt anonymus vitæ Guillelmi scriptor, et Burcharius abbas, in nota quæ sequitur librum Vitæ S. Bernardi : uterque autem synchronus fuit horum sanctorum. Idem testatur chronicon Signiacense, et passim alii codices manuscripti ordinis, quorum quidam mox producendi. Prius autem quam Signiacum peteret, cum Suessionem iret, consulturus quemdam amicam, sopore gravi in via cœpit urgeri, et sub arbore prope Bazochias dormienti beata Virgo apparuit, caput ejus blande complectens ac demulcens, et mira suavitate animum ejus afficiens. Cum autem Signiacum adisset, ejus secessum moleste ferentes abbatis vicini interposita D. Rainaldi Remensis archiepiscopi auctoritate, et missa ad eum legatione, illum revocare tentarunt, sed non profecerunt. Postea vero gravi tentatione concussus est super asperitate victus : sed a monacho, qui eum secutus erat, et præpositus S. Theodorici olim fuerat, roboratus est, ut prius Christus ab angelo. Socios habuit in eodem monasterio alios duos insignes viros, Arnulphum fratrem domini de Morionez, abbatem S. Nicasis Remensis, et Gerardum fratrem domini de Orcimonte, abbatem Florinensem : qui cum duodecim e suis monachis Signiacum venerat. Guillelmo nostro aliquando in ipso Signiacensi cœnobio ægrotanti monachus quidam assidens, somno pressus vidit matronam venerabilem sibi pelliceam offerentem, ac dicentem : « His operi illum. » Monacho autem quærenti quænam ipsa esset, respondit : « Ego sum domina de Bazochiis. » Ignorabat ille quid hoc esset, nesciens B. Virginem alias Guillelmo prope Bazochias apparuisse. Mox autem convaluit Guillelmus, postquam ei visionem suam monachus indicavit. Demum vitæ suæ cursum sancto fine beatus Guillelmus absolvens, obdormivit in Domino. Corpus ejus in claustrum, juxta introitum capituli, traditum est sepulture. At octogesimo circiter anno post mortem, translatum est cum corporibus prædictorum Arnulphi et Gerar. domno Egidio nono Signiaci abbate de quo præfatum chronicon : *Ipsa ossa D. Guillelmi quondam ab. S. Theodorici, Arnulphi ab. S. Nicasis, et Gerardi ab. Florinensis, de tumulis in quibus usque ad tempus illud jacuerant, levavit, et eadem intra murum oratorii, et juxta introitum ecclesiæ, a parte claustrum, in quadam theca cum honore debito collocavit. Huic autem translationi vicini abbates interfuerunt. Effigies eorum ibi depictæ adhuc cernuntur, et nomina subscripta. Porro quidam monachus ei familiaris olim rogarat eum, ut post mortem suam dignaretur visitatione, quod et promiserat B. Guillelmus : qui elapso anno eidem cum aliis duobus apparet, rogatus, quomodo sibi esset, bene, inquit, mihi erit. De se quoque monachus ille sciscitatus quando esset moriturus, unus ex comitibus Guillelmi respondit, nondum eum oportere hoc scire. Multum autem perpendebat idem monachus verbum illud, bene mihi erit, quo tantus vir significabat se nondum gloriam assecutum esse. Nec tamen consequens erat, eum purgatorio igne puniri ; cum multi post mortem solo desiderii purgatorio affligantur post penam ignis, aut sine illa. Nunc de scriptis Guillelmi agendum.*

Horum catalogum texiit ipse in epistola ad P. de Monte Dei præfixa libro, De vita solitaria, non qualis passim cernitur, mutila scilicet et media sui parte truncata, sed qualis in bibliothecis ordinis reperitur : nominatimque in Signiacensi, ubi illa ab auctore exarata fuit : qui exordium ducit ab ipso libro De vita solitaria, quem vocat laborem suum quotidianum : alii enim libri quos postea recenset, jam editi erant. Hi autem sunt : Speculum fidei, Ænigma fidei, liber De contemplando Deo, liber De natura et dignitate amoris, libellus De sacramento altaris, Meditationes, In Cantica canticorum, usque ad illum locum, Paulatim pertransissem eos, etc. Contra Petrum Abælardum, Expositio epistolæ ad Romanos, Sententiæ Fidei, liber De natura corporis : et liber De natura animæ. Scripsit et idem Pater postmodum librum primum Vitæ S. Bernardi, cui immortalis est. Librum autem De vita solitaria ad Pat. de Monte Dei, S. Bernardo a quibusdam ascriptum, illius non esse, jam dudum persuasum fuit etiam iis qui veteres operum ejus editiones adornarunt. Nam codices omnes typis cusi, ante librum illum hanc notam habent. Hactenus habes opera, a D. nostro Bernardo composita : proinde quæ sequuntur illam notam, S. Bernardi esse negantur. Inter illa autem, quæ illius esse negantur, primo loco ponitur liber ille seu epist. ad frat. de Monte-Dei. Codices vero manuscripti ad unum omnes opusculum illud Guillelmo abbati S. Theodorici ascribunt. Vidi Signiacense, quo et usus sum, exemplar : vidi et Longipontanum, ac Carolocense. Dunense se vidisse testatur noster Henriquez, alii alia : quæ omnia Guillelmum parentem agnoscunt Nosteritem Manrique eundem librum eidem Auctori indubitanter tribuit. Bellarminus item opusculum ipsum ait spiritum Bernardi habere, non stylum : communiter autem tribui Guillelmo. Anonymus quoque scriptor Vitæ ipsius Guillelmi, in catalogo operum ejus librum illum De vita solitaria ponit. Exstat et vetus codex in cœnobio S. Theodorici continens eorundem operum catalogum, in quo etiam idem liber, seu epistola ad Carthusiensem scripta, memoratur. Olim etiam in cœnobio Montis Dei ipsum autographum Guillelmi habebatur, ut testatus est mihi venerabilis dominus Ganeron, ejusdem loci religiosus ; qui exemplar ex illo descriptum habet. Denique, qui librum illum scripsit, cum sibi vindicet duodecim alia opuscula jam recensita, si librum illum S. Bernardo tribuimus, ei etiam tribui duodecim alia prædicta opuscula debent : quæ tamen Guillelmi nomen præferunt. Illius ergo est et prædictus liber De vita solitaria ad Patres de Monte Dei. Librum De Sacramentis quidam Anselmo tribuunt, sed immerito, quia Anselmus jam obierat, quando editus est liber ille. Nam Eadmerus Anselmi discipulus, in ejus Vita, ait illum anno 1093 creatum episcopum, et in episcopatus vixisse annos 15. Ideoque obiit anno 1106. At liber ille De sacram. altaris scriptus est post annum 1111. Prior enim pars hujus libri ad Rupertum Tuitiensem scripta est, ejusque verba quæ habentur lib. II De offic., c. 9, refutantur. At libri De officiis scribebantur an. 1111. Nam lib. viii, c. 4, refert miraculum ipso an. factum. Hoc, inquit, sancto Paschæ Sabbato, quo cereo annus ab Incarnat millesimus centesimus undecimus inscriptus est, etc. Non potuit autem Anselmus refutare librum post ejus mortem scriptum. 2. Eadmerus in catalogo operum Anselmi non meminit hujus insignis libri De sacramento altaris : cur autem illum omisisset si hunc Anselmus scripsisset ? Denique hic liber in manuscriptis Guillelmo passim ascribitur, Anselmo nunquam. Duo exemplaria habui ex Signiacensi cœnobio : utrumque autem quinquies exprimit nomen Guillelmi auctoris. Sic et exemplar Vallislaræ. In cœnobio item Igniacensi libris Ruperti De officiis, præmittitur epistola prædicta, quæ ejus errorem confutat, et Guillelmo nostro tribuitur eadem epistola. Circa disputationem adversus Abælardum nota exstare aliam disputationem cujusdam abbatis adversus (23) eundem,

(23) Est etiam ipsius Guillelmi. Edit.

tribus libris comprehensam, sed imperfectam, et ex qua jampridem exciderunt nonnulla, quæ Gaufredus ab Altæcumbæ amissa quondam querebatur : sed illa usque hodie manet imperfecta. Hanc nostro Guillelmo quidam ascripserunt : verum, quam hic exhibeo, ex Signiacensi cœnobio, ubi scripta est ab auctore nostro sumpta est. Quis fuerit alter abbas ille, ignoratur. Ut tamen curiosis fiat satis, illam addere visum fuit.

EPISTOLA AD FRATRES DE MONTE DEI

DE VITA SOLITARIA.

(Exstat inter Opera S. Bernardi Patrologiæ, t. CLXXXIV, col. 298.)

MEDITATIVÆ ORATIONES.

Bibliotheca Cisterciensis, curis Bertrandi Tissieri, t. IV, p. 22, Bonofonte, 1669, fol.)

MEDITATIO PRIMA.

Contemplatur anima præscientiam Dei, prææstimationem ac reprobationem.

O altitudo sapientiæ et scientiæ Dei : quam incomprehensibilia sunt iudicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! Quis enim cognovit sensum Domini : aut quis consiliarius ejus fuit ? (Rom. xi.) Misereris enim, Domine, cujus misereris ; sed misericordiam præstas, cujus misertus eris. Nec enim volentis vel currentis est, sed miserentis tui Deus noster (Rom. ix). Resilit hic vas fictile a manu ejus, qui se finxit : qui dicit per prophetam : Ego feci, et ego feram (Isa. xlvii) ; resilit a manu tenentis et portantis, casurum, confringendum, conterendum ; et clamat : Quid adhuc quæritur ? Voluntati enim ejus quis resistit ? (Rom. ix.) Et addit : Quid me fecisti sic ? (Ibid.) Sic tibi dicit, o æterna sapientia, vas fictile et luteum, vas contumeliæ et iræ aptum in interitum, cum potius tremere ad te haberet, et orare te deberet, qui habes potestatem, ex eadem luti massa facere, aliud quidem vas in honorem, aliud in contumeliæ. Sed permanent vasa honoris et electionis ; vasa misericordiæ, quæ præparasti in gloriam ; quæ non hoc dicunt, sed agnoscunt te Creatorem, et sigulum suum, se autem lutum compactum in manu tua, de qua, si ceciderint, væ eis, quia confringentur, conterentur, et redigentur in nihilum. Hoc sciunt ; et ex gratia tua non desiciunt. Miserere, Domine, miserere, tu plastes noster, et nos lutum. Adhuc tamen quomodocumque coheremus ; adhuc manu virtutis tuæ portamur ; adhuc de tribus digitis tuis, fide, spe et charitate dependemus ; in quibus appendis molem terræ, soliditatem, scilicet sanctæ Ecclesiæ tuæ. Miserere, tene nos, ne de manu tua cadamus. Ure renes et cor nostrum igne sancti Spiritus tui, et confirma quod operatus est in nobis, ne dissolvamur et in

A lutum nostrum vel in nihilum redigamur. Ad te a te creati sumus, et ad te conversio nostra ; te factorem et formatorem cognoscimus ; tuam in disponendo sapientiam, in continendo, et conservando bonitatem et misericordiam, adoramus et invocamus. Perfice nos, qui fecisti nos ; perfice usque ad formam plenam imaginis et similitudinis tuæ, ad quam formasti nos. Dicit tibi vas luteum luto destinatum, et vox ejus est cadentis et crepantis. Quid me fecisti sic ? Vas in honorem non hoc dicit. Corde enim credit ad justitiam, ore autem confitetur ad salutem (Rom. x), quia bonus bene omnia fecisti ; et ipsum in honorem, illud vero in contumeliæ bene fecisti ; utrique dans liberum arbitrium, ut uterque non cogente necessitate, sed spontanea voluntate faceret, quod faceret ; et proprium haberet virtutis meritum. Virtus enim est spontaneus in bonum bonæ voluntatis assensus. Habens autem omnium scientiam, præsciebas de utroque, o æterna sapientia, quomodo libero arbitrio uterque uti deberet, qualisque futurus esset sui rerumque arbiter, utrique paratam habens gratiam, qui non eam in vacuum susciperet. Præscientia autem tua non utique cogit eos esse, quod futuri sunt, tanquam necessario sic sint futuri, quia sic eos esse futuros præscisti, quin potius quia futuri erant, ideo tu sciens omnia, priusquam fiant, etiam hoc præscisti : et omnino non potest falli præscientia tua. Est autem præscientia tua, Deus, ipsa sapientia tua, quæ ab æterno æternaliter tibi coest, etiamsi nulla esset creatura, in qua sunt æternaliter causæ omnium quæ sunt temporaliter, et ipsa præscientia creaturæ in tempore suo creandæ. Quæ tamen tibi futura non erat ; quia in consubstantiali tibi ipso Verbo tuo, per quod factum est, quicquid est factum, vita erat (Joan. i) : sic existens in eo vita, sicut futura erat ;